





DOSSIER DE CANDIDATURE DIPLOME ETAT AMBULANCIER SESSION 2024-2025 2ème SEMESTRE

Collez votre photo ici

Nombre de places offertes : 15

A remp	lir par l	e cand	ia	at	:
--------	-----------	--------	----	----	---

A rempiir pur le canala	iut.	E1	TAT-CIVIL	
			-	
Civilité : Mr	Mme 🗌]		
Nom de naissance :			Nom Marital :	
Prénom(s) :				
Date de naissance : I	<u> </u>	<u> </u>	I Ville de naissar	nce :
Adresse :				
Mobile :			:	
Mail :				
Etes-vous demandeur				
Si oui, identifiant Franc	ce travail : l		III (cor	mposé de 7 chiffres et une lettre)
		Cadre réserv	vé à l'administratio	o <u>n</u>
Date de réception :			Heure	de réception :h
ETAT DU DOSSIER A RE	CEPTION			Numéro d'enregistrement candidat :
Dossier complet	oui [non		111
Observation(s) :				
			•••••	
		Cadre réserv	vé à l'administratio	<u>n</u>
RESULTAT CONCOURS	Admis		Non admis 🗌	Position candidat
CLASSEMENT:	Liste Principal	e 🗌	Liste Complément	aire Cursus partiel



- La définition du métier d'ambulancier et la formation

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire.

Au sein de la chaine de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention.

Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantions.

En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences.

Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluri professionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé).

Le diplôme d'Etat d'ambulancier atteste de l'obtention et de la validation des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de compétences pour l'exercice de la profession. Le diplôme d'Etat est enregistré au niveau 3 (niveau BEP-CAP anciennement niveau V) du cadre national des certifications professionnelles. Il est délivré par le préfet de région aux personnes ayant suivi, sauf dispense partielle, la totalité de la formation et validé les cinq blocs de compétences requis.

MODALITES DE SÉLECTION

I- Le processus de sélection

Le processus de sélection des candidats comprend une admissibilité sur dossier et un entretien d'admission.

A l'issue de l'évaluation des dossiers d'admissibilité, les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles

Les pièces constituant ce dossier sont listées à l'article A et B.

Pour se présenter à l'entretien d'admission, les candidats doivent réaliser un stage d'observation dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport sanitaire habilitée par le directeur d'institut, pendant une durée de 70 heures. Ce stage est réalisé de façon continue sur un seul lieu de stage.

A l'issue du stage, le responsable du service ou de l'entreprise remet obligatoirement au candidat une attestation de suivi de stage conforme au modèle figurant en annexe **2** du présent arrêté. Cette attestation est remise aux examinateurs lors de l'entretien d'admission. - D'une durée de 20 minutes maximum, l'entretien d'admission est noté sur 20 points. Il comprend une présentation orale de 5 minutes du candidat en lien avec son stage d'observation lorsqu'il est réalisé ou son parcours professionnel antérieur lorsqu'il en est dispensé (8 points), suivie d'un entretien de 15 minutes avec le jury (12 points).

Cette épreuve a pour objet :

- d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente ;
- d'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation ;
- d'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.

Une note inférieure à 8 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

II- Sont dispensés du stage d'observation :

- le candidat ayant exercé au moins un mois, en continu ou discontinu, comme auxiliaire ambulancier, dans les trois dernières années*;
- les candidats issus de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou marins-pompiers de Marseille justifiant d'une expérience professionnelle de trois années.

*Le candidat ayant exercé au moins un mois, en continu ou discontinu, comme auxiliaire ambulancier ou comme conducteur d'ambulance, dans les trois dernières années, fournit l'attestation d'employeur figurant en annexe 5 du présent dossier.

L'ensemble du dossier d'admissibilité est apprécié au regard des attendus de la formation figurant dans l'annexe 5 et noté sur 20 points par un binôme d'évaluateurs composé d'un ambulancier diplômé d'Etat en activité professionnelle ou d'un chef d'entreprise de transport sanitaire titulaire du diplôme d'Etat d'ambulancier, et d'un formateur permanent ou d'un directeur en institut de formation d'ambulanciers.

III- Sont dispensés de l'admissibilité sur dossier et peuvent accéder directement à l'entretien d'admission :

- 1. Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau 4 ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- 2. Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau 3, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- 3. Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- 4. Les candidats ayant été admis en formation d'auxiliaires médicaux.

Par dérogation à l'article I. le processus de sélection des candidats ayant exercé, à la date des épreuves, les fonctions d'auxiliaire ambulancier pendant une durée continue d'au moins un an durant les trois dernières années, dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire, comprend uniquement un dossier d'admission dont les pièces sont celles du dossier d'admissibilité, énumérées à l'article A du présent dossier.



♥ A - PIECES A FOURNIR ADMISSIBILITE

Le	e dossier d'admissibilité comporte les pièces suivantes	:
	2 photos d'identité	
	2 photocopies de votre pièce d'identité	
	·	toire, conforme à la législation en vigueur et en état de
	validité;	,
	Un certificat médical de non contre-indication à la profession d'	ambulancier délivré par un médecin agréé (vous pouvez
	consulter la liste des médecins agréés chargés du contrôle de l'aptitude à la cond	
	L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance	après examen médical effectué dans les conditions définies
	à l'article R. 221-10 du code de la route ;	
	Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementat	tion en vigueur fixant les conditions d'immunisation des
	professionnels de santé en France ;	
	Une lettre de motivation manuscrite ;	
	_	situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son
	projet professionnel en lien avec les attendus de la formation fig	
		=
	e cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations of	-
_	recommandations de l'employeur (ou des employeurs);	pugnees eventuement des appreciations et/ou
		ours d'ambulancier au cours de l'année 2023-2024 :
	_	
_	document permettant d'apprécier la maitrise de la langue franç	
	_	
u	d'échec au concours d'entrée	II) NB . Fruis non remboursable en cas de desistement ou
_	_	
	es candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisan	it un engagement ou une experience personnelle en liel
ave	vec la profession d'ambulancier.	
命	B - PIECES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS D	ISPENSES DE L'ADMISSIBILITE
	our se présenter à l'entretien d'admission, les candida	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
_	2 nhotos d'identité	
	•	
_	2 photocopies de pièce d'identité ;	conforme à la législation en vigueur et en état de validité
	 2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, 	conforme à la législation en vigueur et en état de validité
	 2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae 	
	 2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance 	
	 2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance à l'article R. 221-10 du code de la route; 	après examen médical effectué dans les conditions définies
	 2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance à l'article R. 221-10 du code de la route; Un certificat médical de non contre-indication à la profession d' 	après examen médical effectué dans les conditions définies ambulancier délivré par un médecin agréé ;
	 2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance à l'article R. 221-10 du code de la route; Un certificat médical de non contre-indication à la profession d' Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementat 	après examen médical effectué dans les conditions définies ambulancier délivré par un médecin agréé ;
	 2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance à l'article R. 221-10 du code de la route; Un certificat médical de non contre-indication à la profession d' Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementat professionnels de santé en France. 	après examen médical effectué dans les conditions définies ambulancier délivré par un médecin agréé ; tion en vigueur fixant les conditions d'immunisation des
	 2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance à l'article R. 221-10 du code de la route; Un certificat médical de non contre-indication à la profession d' Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementat professionnels de santé en France. Attestation de stage de découverte de 70 heures (voir annexe 2 	après examen médical effectué dans les conditions définies ambulancier délivré par un médecin agréé; tion en vigueur fixant les conditions d'immunisation des) ou selon le cas attestation de l'employeur (voir annexe 3)
	 2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance à l'article R. 221-10 du code de la route; Un certificat médical de non contre-indication à la profession d' Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementat professionnels de santé en France. Attestation de stage de découverte de 70 heures (voir annexe 2 Règlement des droits d'inscription de 70€ (espèces, ou virement 	après examen médical effectué dans les conditions définies ambulancier délivré par un médecin agréé; tion en vigueur fixant les conditions d'immunisation des) ou selon le cas attestation de l'employeur (voir annexe 3)
	 2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance à l'article R. 221-10 du code de la route; Un certificat médical de non contre-indication à la profession d' Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementat professionnels de santé en France. Attestation de stage de découverte de 70 heures (voir annexe 2 Règlement des droits d'inscription de 70€ (espèces, ou viremen d'échec au concours d'entrée 	après examen médical effectué dans les conditions définies ambulancier délivré par un médecin agréé; tion en vigueur fixant les conditions d'immunisation des) ou selon le cas attestation de l'employeur (voir annexe 3)
	 2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance à l'article R. 221-10 du code de la route; Un certificat médical de non contre-indication à la profession d' Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementat professionnels de santé en France. Attestation de stage de découverte de 70 heures (voir annexe 2 Règlement des droits d'inscription de 70€ (espèces, ou viremen d'échec au concours d'entrée 1 copie de votre extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) 	après examen médical effectué dans les conditions définies ambulancier délivré par un médecin agréé ; tion en vigueur fixant les conditions d'immunisation des) ou selon le cas attestation de l'employeur (voir annexe 3) t) NB : Frais non remboursable en cas de désistement ou
	 2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance à l'article R. 221-10 du code de la route; Un certificat médical de non contre-indication à la profession d' Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementat professionnels de santé en France. Attestation de stage de découverte de 70 heures (voir annexe 2 Règlement des droits d'inscription de 70€ (espèces, ou viremen d'échec au concours d'entrée 1 copie de votre extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) Autorisation de parution (Annexe 4) complétée datée et signée 	après examen médical effectué dans les conditions définies ambulancier délivré par un médecin agréé ; tion en vigueur fixant les conditions d'immunisation des) ou selon le cas attestation de l'employeur (voir annexe 3) at) NB: Frais non remboursable en cas de désistement ou
	 2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance à l'article R. 221-10 du code de la route; Un certificat médical de non contre-indication à la profession d' Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementat professionnels de santé en France. Attestation de stage de découverte de 70 heures (voir annexe 2 Règlement des droits d'inscription de 70€ (espèces, ou viremen d'échec au concours d'entrée 1 copie de votre extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) Autorisation de parution (Annexe 4) complétée datée et signée En sus des documents mentionnés au B, les auxiliaires ambulancier 	après examen médical effectué dans les conditions définies ambulancier délivré par un médecin agréé; tion en vigueur fixant les conditions d'immunisation des) ou selon le cas attestation de l'employeur (voir annexe 3) tt) NB: Frais non remboursable en cas de désistement ou
- En	 2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance à l'article R. 221-10 du code de la route; Un certificat médical de non contre-indication à la profession d' Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementat professionnels de santé en France. Attestation de stage de découverte de 70 heures (voir annexe 2 Règlement des droits d'inscription de 70€ (espèces, ou viremen d'échec au concours d'entrée 1 copie de votre extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) Autorisation de parution (Annexe 4) complétée datée et signée En sus des documents mentionnés au B, les auxiliaires ambulancier n discontinu, durant les trois dernières années et remplissant l'une 	après examen médical effectué dans les conditions définies ambulancier délivré par un médecin agréé; tion en vigueur fixant les conditions d'immunisation des) ou selon le cas attestation de l'employeur (voir annexe 3) at) NB: Frais non remboursable en cas de désistement ou es ayant exercé pendant un mois au minimum, en continu ou des quatre conditions du III. doivent fournir l'attestation
- En en c	 2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance à l'article R. 221-10 du code de la route; Un certificat médical de non contre-indication à la profession d' Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementat professionnels de santé en France. Attestation de stage de découverte de 70 heures (voir annexe 2 Règlement des droits d'inscription de 70€ (espèces, ou viremen d'échec au concours d'entrée 1 copie de votre extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) Autorisation de parution (Annexe 4) complétée datée et signée en sus des documents mentionnés au B, les auxiliaires ambulancier n discontinu, durant les trois dernières années et remplissant l'une l'employeur figurant en annexe 3 ou, à défaut, tout document officien. 	après examen médical effectué dans les conditions définies ambulancier délivré par un médecin agréé; tion en vigueur fixant les conditions d'immunisation des) ou selon le cas attestation de l'employeur (voir annexe 3) (t) NB: Frais non remboursable en cas de désistement ou es ayant exercé pendant un mois au minimum, en continu ou des quatre conditions du III. doivent fournir l'attestation fiel justifiant de l'exercice professionnel.
- En en c	 2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance à l'article R. 221-10 du code de la route; Un certificat médical de non contre-indication à la profession d' Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementat professionnels de santé en France. Attestation de stage de découverte de 70 heures (voir annexe 2 Règlement des droits d'inscription de 70€ (espèces, ou viremen d'échec au concours d'entrée 1 copie de votre extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) Autorisation de parution (Annexe 4) complétée datée et signée En sus des documents mentionnés au B, les auxiliaires ambulancier n discontinu, durant les trois dernières années et remplissant l'une 	après examen médical effectué dans les conditions définies ambulancier délivré par un médecin agréé; tion en vigueur fixant les conditions d'immunisation des) ou selon le cas attestation de l'employeur (voir annexe 3) (t) NB: Frais non remboursable en cas de désistement ou es ayant exercé pendant un mois au minimum, en continu ou des quatre conditions du III. doivent fournir l'attestation fiel justifiant de l'exercice professionnel.
- En en d'en	 2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance à l'article R. 221-10 du code de la route; Un certificat médical de non contre-indication à la profession d' Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementat professionnels de santé en France. Attestation de stage de découverte de 70 heures (voir annexe 2 Règlement des droits d'inscription de 70€ (espèces, ou viremen d'échec au concours d'entrée 1 copie de votre extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) Autorisation de parution (Annexe 4) complétée datée et signée en sus des documents mentionnés au B, les auxiliaires ambulancier n discontinu, durant les trois dernières années et remplissant l'une l'employeur figurant en annexe 3 ou, à défaut, tout document officien. 	après examen médical effectué dans les conditions définies ambulancier délivré par un médecin agréé; tion en vigueur fixant les conditions d'immunisation des) ou selon le cas attestation de l'employeur (voir annexe 3) (t) NB: Frais non remboursable en cas de désistement ou es ayant exercé pendant un mois au minimum, en continu ou des quatre conditions du III. doivent fournir l'attestation del justifiant de l'exercice professionnel.
- En en d'el	 2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance à l'article R. 221-10 du code de la route; Un certificat médical de non contre-indication à la profession d' Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementat professionnels de santé en France. Attestation de stage de découverte de 70 heures (voir annexe 2 Règlement des droits d'inscription de 70€ (espèces, ou viremen d'échec au concours d'entrée 1 copie de votre extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) Autorisation de parution (Annexe 4) complétée datée et signée en sus des documents mentionnés au B, les auxiliaires ambulancier n discontinu, durant les trois dernières années et remplissant l'une demployeur figurant en annexe 3 ou, à défaut, tout document officient des continus de particles de complétée de couverte de complétée de c	après examen médical effectué dans les conditions définies ambulancier délivré par un médecin agréé; tion en vigueur fixant les conditions d'immunisation des) ou selon le cas attestation de l'employeur (voir annexe 3) at) NB: Frais non remboursable en cas de désistement ou des quatre conditions du III. doivent fournir l'attestation del justifiant de l'exercice professionnel. GEMENTS DE FORMATION E compétences, de blocs de compétences ou des allégements
- En	 2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance à l'article R. 221-10 du code de la route; Un certificat médical de non contre-indication à la profession d' Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementat professionnels de santé en France. Attestation de stage de découverte de 70 heures (voir annexe 2 Règlement des droits d'inscription de 70€ (espèces, ou viremen d'échec au concours d'entrée 1 copie de votre extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) Autorisation de parution (Annexe 4) complétée datée et signée en sus des documents mentionnés au B, les auxiliaires ambulancier no discontinu, durant les trois dernières années et remplissant l'une demployeur figurant en annexe 3 ou, à défaut, tout document officient de casier d'être admis à suivre la formation, des équivalences de casier d'être admis à suivre la formation, des équivalences de casier d'entre de casier d'être admis à suivre la formation, des équivalences de casier d'être admis à suivre la formation, des équivalences de casier d'entre d'en	après examen médical effectué dans les conditions définies ambulancier délivré par un médecin agréé; tion en vigueur fixant les conditions d'immunisation des) ou selon le cas attestation de l'employeur (voir annexe 3) at) NB: Frais non remboursable en cas de désistement ou des quatre conditions du III. doivent fournir l'attestation del justifiant de l'exercice professionnel. GEMENTS DE FORMATION E compétences, de blocs de compétences ou des allégements
G G G G G G G G G G G G G G G G G G G	2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance à l'article R. 221-10 du code de la route; Un certificat médical de non contre-indication à la profession d' Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementat professionnels de santé en France. Attestation de stage de découverte de 70 heures (voir annexe 2 Règlement des droits d'inscription de 70€ (espèces, ou viremen d'échec au concours d'entrée 1 copie de votre extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) Autorisation de parution (Annexe 4) complétée datée et signée en sus des documents mentionnés au B, les auxiliaires ambulancier n discontinu, durant les trois dernières années et remplissant l'une demployeur figurant en annexe 3 ou, à défaut, tout document officie complete de des des des des des des des des des	après examen médical effectué dans les conditions définies ambulancier délivré par un médecin agréé; tion en vigueur fixant les conditions d'immunisation des) ou selon le cas attestation de l'employeur (voir annexe 3) at) NB: Frais non remboursable en cas de désistement ou des quatre conditions du III. doivent fournir l'attestation del justifiant de l'exercice professionnel. GEMENTS DE FORMATION E compétences, de blocs de compétences ou des allégements es aux élèves titulaires des titres ou diplômes* suivants:
G G G G G G G G G G G G G G G G G G G	2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance à l'article R. 221-10 du code de la route; Un certificat médical de non contre-indication à la profession d' Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementat professionnels de santé en France. Attestation de stage de découverte de 70 heures (voir annexe 2 Règlement des droits d'inscription de 70€ (espèces, ou viremen d'échec au concours d'entrée 1 copie de votre extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) Autorisation de parution (Annexe 4) complétée datée et signée en sus des documents mentionnés au B, les auxiliaires ambulancier en discontinu, durant les trois dernières années et remplissant l'une d'employeur figurant en annexe 3 ou, à défaut, tout document officie con complets de certains modules de formation sont accordé photocopie des diplômes à joindre obligatoirement Le diplôme d'Etat d'aide-soignant; Le diplôme d'Etat d'aide-soignant;	après examen médical effectué dans les conditions définies ambulancier délivré par un médecin agréé; tion en vigueur fixant les conditions d'immunisation des) ou selon le cas attestation de l'employeur (voir annexe 3) at) NB: Frais non remboursable en cas de désistement ou des quatre conditions du III. doivent fournir l'attestation del justifiant de l'exercice professionnel. GEMENTS DE FORMATION E compétences, de blocs de compétences ou des allégements es aux élèves titulaires des titres ou diplômes* suivants: Le certificat de qualification professionnelle d'assistant médical; Le baccalauréat professionnel accompagnement, soins et services à
G G G G G G G G G G G G G G G G G G G	2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance à l'article R. 221-10 du code de la route; Un certificat médical de non contre-indication à la profession d' Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementat professionnels de santé en France. Attestation de stage de découverte de 70 heures (voir annexe 2 Règlement des droits d'inscription de 70€ (espèces, ou viremen d'échec au concours d'entrée 1 copie de votre extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) Autorisation de parution (Annexe 4) complétée datée et signées en sus des documents mentionnés au B, les auxiliaires ambulancier en discontinu, durant les trois dernières années et remplissant l'une demployeur figurant en annexe 3 ou, à défaut, tout document officient des complets de certains modules de formation sont accordée des diplômes à joindre obligatoirement C - ÉQUIVALENCES DE COMPÉTENCES ET ALLÈ cus réserve d'être admis à suivre la formation, des équivalences de la cartiels ou complets de certains modules de formation sont accordée des diplômes d'Etat d'aide-soignant; C - É diplôme d'assistant de régulation médicale;	après examen médical effectué dans les conditions définies ambulancier délivré par un médecin agréé; tion en vigueur fixant les conditions d'immunisation des) ou selon le cas attestation de l'employeur (voir annexe 3) at) NB: Frais non remboursable en cas de désistement ou des quatre conditions du III. doivent fournir l'attestation del justifiant de l'exercice professionnel. GEMENTS DE FORMATION et compétences, de blocs de compétences ou des allégements es aux élèves titulaires des titres ou diplômes* suivants : Le certificat de qualification professionnelle d'assistant médical; Le baccalauréat professionnel accompagnement, soins et services à personne;
- En en d'en *Ph 1° L 2° L 3° L 4° L	2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance à l'article R. 221-10 du code de la route; Un certificat médical de non contre-indication à la profession d' Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementat professionnels de santé en France. Attestation de stage de découverte de 70 heures (voir annexe 2 Règlement des droits d'inscription de 70€ (espèces, ou viremen d'échec au concours d'entrée 1 copie de votre extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) Autorisation de parution (Annexe 4) complétée datée et signée en discontinu, durant les trois dernières années et remplissant l'une demployeur figurant en annexe 3 ou, à défaut, tout document officient d'expèce de descriptions de certains modules de formation sont accordée des diplôme d'Etat d'aide-soignant; Le diplôme d'Etat d'aide-soignant; Le diplôme d'Etat d'aide-soignant; Le diplôme d'Etat d'aide-soignant éducatif et social;	après examen médical effectué dans les conditions définies ambulancier délivré par un médecin agréé; tion en vigueur fixant les conditions d'immunisation des) ou selon le cas attestation de l'employeur (voir annexe 3) at) NB: Frais non remboursable en cas de désistement ou des quatre conditions du III. doivent fournir l'attestation del justifiant de l'exercice professionnel. GEMENTS DE FORMATION de compétences, de blocs de compétences ou des allégements es aux élèves titulaires des titres ou diplômes* suivants : Le certificat de qualification professionnelle d'assistant médical; Le baccalauréat professionnel accompagnement, soins et services à personne; ° Le baccalauréat professionnel services aux personnes et aux
- En	2 photocopies de pièce d'identité; 2 photocopies de permis de conduire, hors période probatoire, Un curriculum vitae L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance à l'article R. 221-10 du code de la route; Un certificat médical de non contre-indication à la profession d' Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementat professionnels de santé en France. Attestation de stage de découverte de 70 heures (voir annexe 2 Règlement des droits d'inscription de 70€ (espèces, ou viremen d'échec au concours d'entrée 1 copie de votre extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) Autorisation de parution (Annexe 4) complétée datée et signée en sus des documents mentionnés au B, les auxiliaires ambulancier en discontinu, durant les trois dernières années et remplissant l'une demployeur figurant en annexe 3 ou, à défaut, tout document officie cour réserve d'être admis à suivre la formation, des équivalences de artiels ou complets de certains modules de formation sont accordé Photocopie des diplômes à joindre obligatoirement C Le diplôme d'Etat d'aide-soignant; C Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture; C Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture; C Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social; C Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles;	après examen médical effectué dans les conditions définies ambulancier délivré par un médecin agréé; tion en vigueur fixant les conditions d'immunisation des) ou selon le cas attestation de l'employeur (voir annexe 3) at) NB: Frais non remboursable en cas de désistement ou des quatre conditions du III. doivent fournir l'attestation del justifiant de l'exercice professionnel. GEMENTS DE FORMATION de compétences, de blocs de compétences ou des allégements es aux élèves titulaires des titres ou diplômes* suivants : Le certificat de qualification professionnelle d'assistant médical; Le baccalauréat professionnel accompagnement, soins et services à personne;

7° Le titre professionnel de conducteur livreur sur véhicule utilitaire

Calendrier de sélection DIPLOME D'ETAT AMBULANCIER

Session Promotion 7

Date de formation – 2ème semestre 2024 Du 09 décembre 2024 au 20 juin 2025

Ouverture des inscriptions	06 Août 2024
Date limite de dépôt de dossier	18 Octobre 2024
Résultat d'admissibilité	Affichage des résultats 23 octobre 2024 (18 h 00)
Épreuve d'admission (orale): Pour se présenter à l'entretien d'admission, les candidats n'ayant pas exercé le métier d'auxiliaire ambulancier au moins 1 mois doivent réaliser un stage d'observation dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport sanitaire habilitée par le directeur d'institut, pendant une durée de 70 heures. Ce stage est réalisé de façon continue sur un seul lieu de stage.	Du 30 octobre 2024 au 31 octobre 2024
Affichage des résultats d'admission	Le 08 novembre 2024

Date d'entrée et de fin de formation DEA pour le 2ème semestre 2024

Du 09 décembre 2024 au 20 juin 2025

Les dates d'affichages des résultats peuvent être modifiées en fonction du nombre de candidats.



Ce dossier de candidature est à retourner IMPERATIVEMENT COMPLET avant la date de clôture des inscriptions :

RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Par voie postale* ou dépôt au siège de Multiniors'Forma/IFA972

Résidence Lameynard Ballade A 97200 FORT-DE-FRANCE

Lundi-Mardi-Jeudi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00, Vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 **2** 0596 30 12 75 / 0696 36 03 26

*cachet de la poste faisant foi. Pas de réception par mail



ATTENDUS DE LA FORMATION

Les compétences et aptitudes ci-dessous peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre :

ATTENDUS	CRITERES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne (adulte et/ou enfant)	Connaissances dans le domaine sanitaire, médicosocial ou social Connaissance du métier
Qualités humaines, capacités relationnelles, aptitude physique	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit Aptitude à entrer en relation avec une personne adulte, à collaborer et à travailler en équipe
	Aptitude aux activités physiques
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maitrise du français et du langage écrit et oral
Aprillades en matiere à expression ecrite, or ale	Pratique des outils numériques
Capacités organisationnelles	Aptitudes à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail



ATTESTATION DE SUIVI DU STAGE D'OBSERVATION (70 HEURES)

CANDIDAT:					
Nom : :No					
Prénom(s) :Da					
Adresse :					
Code postal :Vill					
Tél. :Fa					
Mail : :@					
DATE DU STAGE :					
du :au	:				
ENTREPRISE :					
Nom :					
Fonctions dans l'entreprise :					
·					
Fonctions dans l'entreprise : Appréciation du candidat (mettre une croix dans la colon		tivez impéi	rativen	nent votre	
Fonctions dans l'entreprise : Appréciation du candidat (mettre une croix dans la colon case observations)	ne choisie et mo	tivez impéi	rativen	nent votre	choix dans la
Fonctions dans l'entreprise :	ne choisie et mo	tivez impéi	rativen	nent votre	choix dans la
Fonctions dans l'entreprise :	ne choisie et mo	tivez impéi	rativen	nent votre	choix dans la
Fonctions dans l'entreprise :	ne choisie et mo	tivez impéi	rativen	nent votre	choix dans la
Fonctions dans l'entreprise :	ne choisie et mo	tivez impéi	rativen	nent votre	choix dans la
Fonctions dans l'entreprise :	ne choisie et mo	tivez impéi	rativen	nent votre	choix dans la



Annexe 3

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR POUR LES PERSONNES AYANT EXERCÉ AU MOINS UN MOIS EN QUALITÉ D'AUXILIAIRE AMBULANCIER OU CONDUCTEUR D'AMBULANCE

Nom:	Nom r	narital é	ventuel :.			
Prénom :						
Adresse:						
Code postal :	Vill	e :				
Tél. :	Fax :					
Mail:						
<u>Pi</u>	ÉRIODE D'EXERCICE PR	OFESSIO	NNEL :			
Du:	Au :					
ENTREPRISE :						
Nom:						
N° Siret :						
Coordonnées:						
Nom du responsable dans l'entrepris	se:					
Appréciation de l'employeur						
CRITÈRES	INSU	FFISANT	MOYEN	BON	TRÈS BON	OBSERVATIONS
Aptitudes physiques (agilité, résistar	nce, port de					
charges, ergonomie)						
charges, ergonomie) Motivation professionnelle						
Motivation professionnelle						

Date:

Nom et Prénom du responsable de l'entreprise

CACHET et SIGNATURE



Annexe 4

Institut de Formation d'Ambulanciers de Martinique

AUTORISATION DE DIFFUSION SUR INTERNET

Objet : Diffusion des résultats du Concours diplôme état ambulancier sur https://multiniorsforma.com/
Je soussigné (e) ,
NOM DE NAISSANCE : NOM MARITAL :
PRENOMS :
☐ Autorise l'Institut de Formation des Ambulanciers de Martinique représenté par l'organisme gestionnaire MULTINIORS'FORMA, à diffuser sur le site internet https://multiniorsforma.com/ , les résultats des épreuves de sélection du Concours d'Entrée en Formation AMBULANCIER.
■ N'autorise pas l'Institut de Formation des Ambulanciers de Martinique représenté par l'organisme gestionnaire MULTINIORS'FORMA, à diffuser sur le site internet https://multiniorsforma.com/ , les résultats des épreuves de sélection du Concours d'Entrée en Formation AMBULANCIER.
Date :
Nom prénom suivi de la signature.
Signature



Annexe 5

DIPLÔME ETAT AMBULANCIER

Contenu de la formation

D'une durée totale de 801 heures.

Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel.

La formation théorique et pratique est d'une durée totale de 556 heures.

La formation en milieu professionnel comprend 245 heures.

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier peut, à l'initiative de l'institut, être suivie de façon discontinue, sur une période ne pouvant excéder deux ans.

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Durées en heures
Bloc 1 Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions	Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage	Module 1. Relation et communication avec les patients et leur entourage	70
	2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté	Module 2. Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements	70
	3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient	Module 3. Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement	35
Bloc 2 Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient	4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences	Module 4. Appréciation de l'état clinique du patient	105
notamment ceux relevant de l'urgence	5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	Module 5. Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	105
Bloc 3 Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	6. Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport	Module 6. Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	7
	7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient	Module 7. Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient	21



Bloc 4 Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés	35
	9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité		
Bloc 5 Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques	10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels	Module 9. Traitement des informations	35
	11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70
		Suivi pédagogique	3

245 heures de stages cliniques

Structure de soins	Structure de soins de longue	Psychiatrie / Santé	Parcours Médecine d'urgence	Entreprise
de Courte durée	durée, de soins de suite et de	mentale Adulte ou	Adulte / Enfant (Service des	Transport
Adulte ou Enfant	réadaptation ou EHPAD	Enfant	urgences / SAMU -SMUR)	sanitaire
	105		70	70

DUREE TOTALE DE FORMATION: 801 heures sur 23 semaines

Soit : Total des heures de la formation : 556 heures : 16 semaines. Et Total des heures de stage clinique : 245 heures : 7 semaines